

Nombre de membres : 17  
En exercice : 17  
Présents : 14  
Pouvoirs : 1  
Votants : 15

Abstentions : 0  
Exprimés : 15  
Pour : 15  
Contre : 0

N°2022-15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt-deux,**

**Le mercredi 23 novembre à dix-huit heures,**

Le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire salle de réunion communautaire à Saint-Laurent-sur-Gorre, sous la présidence de Monsieur Christophe GEROUARD.

**Date de la convocation : le dix-sept novembre 2022.**

**Délégués Présents** : Christophe GEROUARD, Jean-Pierre CHARMES, Chantal CHABOT, Jean-Pierre PATAUD, Agnès VARACHAUD, Josiane LEFORT, Thierry DAUCHART, Chantal ROBIN, Annie DUCOURTIEUX, Roger CHAZELAT, Bruno JANTON, Pascale BETOULLE, Camille DESMOULIN, Yves RAYMONDAUD,

**Pouvoir** : Pascale SAGE délégation à Jean-Pierre PATAUD

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre PATAUD

**Objet : Décision Modificative n°2022-01 Budget Annexe « Service de Repas à Domicile »  
exercice 2022.**

Monsieur le Président rappelle qu'avant la fin de l'exercice budgétaire 2022, il convient de modifier le Budget Annexe « Service de Portage de Repas à Domicile » pour :

- permettre au budget « carburants » de disposer d'une marge de manœuvre suffisante d'ici la fin de l'année,
- de flécher des crédits destinés à la location d'un véhicule frigorifique pendant la période de réparation du bloc froid du véhicule actuel,
- de flécher des crédits suite à une admission en non-valeur.

Cette décision modificative s'équilibre comme suit :

Recettes de Fonctionnement				Recettes d'Investissement			
Chapitres	Articles	Recettes nouvelles	TOTAL	Chapitres	Articles	Recettes nouvelles	TOTAL
<b>TOTAL</b>		- €	- €	<b>TOTAL</b>		- €	- €
Dépenses de Fonctionnement				Dépenses d'Investissement			
Chapitres	Articles	Dépenses nouvelles	Total	Chapitres	Articles	Dépenses nouvelles	Total
O11	60622	1 000,00 €	1 000,00 €				
O11	6135	2 000,00 €	2 000,00 €				
65	6541	0,08 €	0,08 €				
O22		- 3 000,08 €	- 3 000,08 €				
<b>TOTAL</b>		- €	- €	<b>TOTAL</b>		- €	- €

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **ADOpte** cette Décision Modificative n°2022-01 du Budget Annexe « Service de Portage de Repas à Domicile » exercice 2022, selon les dispositions rappelées dans le tableau ci-dessus.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire  
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD